

Travailler avec les Roms : Participation et autonomisation des communautés locales

Résumé



La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne énonce des droits qui sont particulièrement importants pour les personnes d'origine rom. Le plus important est le droit à la non-discrimination (article 21).

En dépit des efforts déployés aux niveaux national, européen et international pour améliorer l'intégration sociale et économique des Roms dans l'Union européenne (UE), beaucoup restent confrontés à une grande pauvreté, à une profonde exclusion sociale et à la discrimination. Cela signifie souvent un accès limité à une éducation de qualité, des emplois et des services, des niveaux de revenu faibles, des conditions de logement insalubres, une mauvaise santé et une espérance de vie plus faible. Ces problèmes constituent également des obstacles souvent insurmontables à l'exercice de leurs droits fondamentaux garantis par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Ces dernières années, l'UE s'est de plus en plus engagée dans les efforts visant à améliorer l'inclusion sociale des Roms et à lutter contre la discrimination et l'antitziganisme. Un tournant décisif s'est opéré en avril 2011 : la Commission européenne, déterminée à obtenir des changements plus tangibles, a introduit le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020¹. Il invite les États membres à élaborer des stratégies nationales spécifiques d'intégration des Roms ou des ensembles intégrés de mesures stratégiques visant à améliorer l'inclusion

1 Commission européenne (2011), *Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020*, COM(2011) 173 final, Bruxelles, 5 avril 2011.

des Roms dans l'éducation, l'emploi, le logement et la santé. En décembre 2013, le Conseil a publié une recommandation relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres, appelant au soutien d'une «citoyenneté active des Roms par la promotion de leur participation sociale, économique, politique et culturelle à la société, y compris au niveau local»². La Commission évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation chaque année³.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a participé à la task-force sur les Roms de la Commission européenne en 2010 et 2011, et a fourni des données statistiques fondées sur des enquêtes⁴ sur la situation des Roms. Toutefois, ces éléments de preuve n'ont pas pu expliquer les raisons pour lesquelles l'investissement de l'UE dans l'intégration des Roms n'avait pas produit les résultats escomptés. L'agence a donc mis au point un projet de recherche pluriannuel visant à identifier et à comprendre le fonctionnement des obstacles à l'intégration des Roms et des moteurs de l'investissement réussi dans celle-ci. Le projet «Engagement local pour l'intégration des Roms» a été mis en œuvre dans 21 localités de 11 États membres de l'UE, en étudiant la manière dont le principe n° 10 des principes de base communs de l'UE sur l'intégration des Roms concernant la participation active

2 Conseil de l'Union européenne (2013), *Recommandation du Conseil 378/1 du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres*, JO 2013 C 378, p. 378/6.

3 Pour plus de détails, voir la page web de la Commission sur l'intégration des Roms dans les pays de l'UE.

4 FRA (2009), *EU-MIDIS - Données en bref : les Roms*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne (Office des publications).

des Roms est respecté et exécuté dans la pratique⁵. Les recherches sont également nécessaires car il est essentiel de mieux comprendre les facteurs et les obstacles qui entravent les efforts d'intégration au niveau local afin de développer et de contrôler la mise en œuvre des mesures répondant aux cadres d'action nationaux et au niveau européen, y compris le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, la directive sur l'égalité raciale et la législation de l'UE en matière de lutte contre la discrimination.

Ce projet facilite l'engagement des Roms au niveau local et améliore leur capacité à participer en tant que partenaires plus égaux aux administrations locales et à la société civile. Sa méthodologie implique la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi d'un large éventail d'interventions à petite échelle dans divers domaines, allant de l'éducation à l'emploi, aux soins de santé, au logement, à la culture, etc. Ces interventions ont été, du point de vue de la recherche, un outil essentiel pour générer des données et des informations. Du point de vue des communautés roms concernées, ces interventions sont avant tout un résultat important du projet, car les communautés pouvaient elles-mêmes définir des priorités et mettre en œuvre des actions avec le soutien d'experts sur le terrain et d'autorités locales. Le développement des activités du projet a également contribué à attirer l'attention sur les défis auxquels sont confrontés quotidiennement les Roms, les Sintis et les autres groupes de Roms et des gens du voyage, permettant ainsi de sensibiliser à la discrimination et à l'antitziganisme. Le processus de recherche a pour effet direct de faciliter les modes de coopération et d'engagement entre les autorités locales et les communautés roms, dans de nombreux cas où de telles interactions n'ont pas été établies auparavant. Les citoyens ont appris à exprimer leurs besoins et à collaborer pour trouver des solutions communes aux défis de l'intégration au niveau local. En ce sens, même les expériences d'essai et d'erreur tout au long du processus de recherche pour parvenir à une coopération entre les autorités locales, les Roms et les autres résidents sont des expériences précieuses qui mettent en lumière les complexités et les difficultés des efforts d'inclusion au niveau local.

Les éléments de preuve produits peuvent aider l'UE et ses États membres à améliorer leurs réponses politiques, y compris la conception des instruments

de financement, afin de faciliter la participation significative des Roms aux actions visant à améliorer leur inclusion sociale.

Les objectifs clés de la recherche étaient donc les suivants :

- identifier et comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en ce qui concerne les mesures d'intégration des Roms au niveau local, et pourquoi ;
- produire des preuves de l'ensemble du processus d'intégration des Roms au niveau local, y compris de la manière dont les priorités sont définies par les communautés et les autorités locales, de la manière dont les parties prenantes locales parviennent à un consensus, de la participation exacte des personnes et des rôles qu'elles jouent ;
- faciliter la participation des communautés aux efforts d'inclusion et étudier comment mettre en œuvre différentes méthodes de participation ;
- déterminer si une participation accrue des membres de la communauté aux efforts déployés au niveau local peut déboucher sur de meilleurs résultats en matière d'intégration et/ou sur des initiatives au niveau local mieux conçues.

Le rapport principal porte sur la compréhension et l'exploration du processus d'intégration des Roms au niveau local. Il recense les principaux vecteurs et obstacles concernant les efforts d'intégration des Roms au niveau local, en d'autres termes, la compréhension de ce qui fonctionne pour l'intégration des Roms, de ce qui ne fonctionne pas, et pourquoi. La recherche a été développée dans le contexte de l'intégration des Roms, mais sa logique et sa méthodologie sont pertinentes au-delà des questions touchant les communautés roms. Les approches participatives à l'égard des actions à l'échelon local et de l'élaboration de stratégies ont le potentiel d'améliorer les politiques et les projets qui concernent d'autres groupes en situation de vulnérabilité — tels que les personnes handicapées, les enfants, les sans-abri, les migrants et les réfugiés — ainsi que la population en général. Ces pratiques peuvent également aider les citoyens à faire valoir leurs droits et à améliorer leur situation locale.

5 Conseil de l'Union européenne, conclusions du Conseil sur l'intégration des Roms. 2947^e session du Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs», Luxembourg, 8 juin 2009, [Principes fondamentaux communs en matière d'intégration des Roms, examinés lors de la 1^{re} réunion de la plateforme européenne intégrée pour l'intégration des Roms, avril 2009.](#)



Le présent rapport de synthèse présente les principales conclusions des travaux sur le terrain ainsi que les avis de la FRA qui en découlent. Le rapport principal, *Travailler avec les Roms : la participation et l'autonomisation des communautés locales*, présente les résultats détaillés des travaux sur le

terrain. En outre, 21 études locales émanant des onze États membres de l'UE participants ainsi que des vidéos et d'autres documents accompagnent le rapport principal et sont disponibles sur la page web du projet⁶.

⁶ Voir FRA (2018), *Travailler avec les Roms : la participation et l'autonomisation des communautés locales*, Luxembourg, Office des publications. La [page web du projet](#) est disponible sur le site web de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Principaux avis et conclusions de la FRA

Les recherches révèlent de vastes connaissances sur l'inclusion sociale et l'intégration des Roms dans la pratique. Comme le soulignent bon nombre de différentes études individuelles au niveau des localités, des changements significatifs et tangibles peuvent être réalisés, les collectivités locales peuvent être dotées de moyens d'action et les autorités locales peuvent devenir plus responsables et plus efficaces pour œuvrer à la protection et à la promotion des droits de leurs citoyens locaux. En outre, les recherches montrent que les processus participatifs qui permettent aux citoyens locaux de s'engager dans des processus décisionnels peuvent constituer un outil important dans les processus d'inclusion sociale. La compréhension de la complexité de l'inclusion sociale et de l'exclusion peut contribuer à contextualiser d'autres données existantes et servir de premier pas pour résoudre les problèmes réels sur le terrain.

Promouvoir la participation significative des Roms aux activités qui les concernent

La participation est l'un des « 10 principes de base communs de la Commission européenne pour l'inclusion des Roms » de l'Union européenne. La participation des Roms à la conception de projets, de stratégies et d'efforts d'intégration au niveau local visant à les soutenir est essentielle à leur mise en œuvre. Les modalités de participation peuvent varier en termes de profondeur et d'intensité. Par exemple, les autorités publiques peuvent inviter les résidents à participer à des réunions organisées ; les encourager à contribuer aux processus de prise de décision ; ou les inviter à participer aux actions de mise en œuvre. Les recherches montrent qu'il peut être difficile de créer un espace permettant aux citoyens de collaborer de manière constructive, d'apprendre à faire des compromis et à trouver des solutions communes. Cela nécessite donc de l'expérience et des compétences.

Il peut s'avérer difficile d'amener les citoyens locaux à s'intéresser et à s'impliquer dans des initiatives. Ces derniers veulent savoir comment les actions prévues peuvent résoudre leurs besoins les plus urgents et une participation aux projets peut parfois sembler déconnectée de leurs problèmes quotidiens. S'accorder sur des objectifs spécifiques et fournir des résultats concrets qui apportent aux personnes des avantages tangibles, aussi modestes soient-ils, est un moyen de garantir la participation à des projets et à d'autres activités d'inclusion. Il est également

important de répondre aux besoins fondamentaux, tels que le logement adéquat, l'accès aux soins de santé, l'éducation et l'emploi, avant d'adopter des formes plus abstraites d'action de développement communautaire. Selon la recherche, il est essentiel, pour soutenir l'engagement de la population locale, d'instaurer un climat de confiance avec les communautés roms et les autorités locales, de surmonter les schémas de participation ritualiste, de résoudre les conflits ou les tensions croissantes, et de se rendre compte que la participation ne peut être imposée par la force.



Lille – les travailleurs sociaux de l'AFEJI participent à une réunion des groupes d'expression en dehors des foyers des familles roms. Les groupes d'expression ont permis aux Roms de faire entendre leurs préoccupations, leurs besoins et leurs idées. (© FRA)

Cela s'explique par la frustration que ressentent de nombreuses municipalités et communautés locales, après des années de progrès limités ou inexistantes en ce qui concerne l'intégration des Roms. Peu de municipalités sont désireuses ou en mesure d'investir massivement dans le changement, et les communautés ne sont pas toujours incitées à s'impliquer activement. Les recherches montrent que l'accent placé sur la réussite des projets passés et la volonté ainsi que l'ouverture de certaines autorités locales quant à une action en faveur de l'intégration des Roms sont des conditions préalables nécessaires à la planification de nouvelles activités et à un véritable engagement des acteurs locaux. Elles montrent également que l'élaboration et l'application de méthodes de mise en œuvre qui reflètent les spécificités locales, ainsi que les besoins particuliers des personnes concernées, peuvent conduire à des résultats plus positifs pour les projets. Il est particulièrement important de tenir compte des besoins spécifiques des femmes roms – et de leur donner ainsi un véritable

rôle dans les projets. En d'autres termes, il n'existe pas de solution universelle à l'intégration des Roms.

De nombreux membres de la communauté locale n'ont jamais été interrogés sur leurs besoins et nombre d'entre eux ont pris l'habitude d'être les destinataires passifs de projets ou de programmes d'inclusion sociale, de se situer du côté réceptif en tant que bénéficiaires d'initiatives conçues et mises en œuvre par des acteurs extérieurs à la communauté. Dans leur esprit, la participation consistait surtout à assister à une réunion, à une formation, à un atelier ou en un engagement temporaire pour réaliser des activités qu'ils n'avaient pas élaborées eux-mêmes. En raison d'une expérience limitée en ce qui concerne des formes de participation plus significatives, il est nécessaire de soutenir et de renforcer la capacité des membres de la communauté à faire valoir leur droit de participer activement à des projets les concernant et à se sentir habilités à exprimer leurs besoins. Cela signifie que les autorités nationales ou locales doivent également faire appel à des experts capables de communiquer efficacement avec les communautés locales.

Avis de la FRA n° 1

Les États membres, et en particulier les autorités locales, doivent créer les conditions propices à une participation significative des Roms aux efforts d'intégration locale. Les autorités locales et les acteurs qui mettent en œuvre des projets ou des mesures d'inclusion sociale devraient présenter clairement les buts et les objectifs, les réalisations et les résultats spécifiques, ainsi que les conditions limites des éventuelles actions d'inclusion sociale afin de motiver et de maintenir les résidents locaux engagés. Ils devraient également faire des efforts particuliers pour veiller à ce que la participation ne devienne pas un exercice symbolique et superficiel. Cela implique de nouer le dialogue avec les communautés locales et de les aider à prendre part à la prise de décisions afin de tenir compte de leurs points de vue en ce qui concerne les stratégies d'intégration locale, les plans d'action et les projets.

Tous ces éléments font ressortir le principal enseignement tiré : la participation doit avoir un sens. Il s'agit de s'attaquer à des questions qui trouvent un écho dans les besoins des citoyens et de leur donner un véritable rôle dans la définition et l'accomplissement des objectifs fixés dans les stratégies, les politiques et les projets d'inclusion sociale. Les autorités locales et les autres acteurs qui mettent en œuvre des projets ou des mesures d'inclusion sociale devraient veiller à sélectionner et mettre en œuvre des formes de participation qui évitent une approche symbolique et superficielle. Une participation significative et approfondie nécessite également du temps pour permettre

aux participants de développer leur communication et autres compétences.

Avis de la FRA n° 2

Les autorités locales et les responsables de la mise en œuvre des projets devraient prendre en considération les aspects liés à l'égalité entre les hommes et les femmes afin de déterminer les obstacles potentiels à la participation des femmes aux activités et de préparer des stratégies pour les surmonter. Le calendrier et l'emplacement des réunions et des activités devraient tenir compte des circonstances spécifiques et des besoins de leurs communautés. Il convient également de s'intéresser à la manière dont ces considérations peuvent avoir une incidence, en particulier, sur les femmes ou les enfants roms, qui peuvent avoir une disponibilité plus limitée ou d'autres problèmes susceptibles d'avoir une incidence sur leur capacité à participer.

Renforcer la confiance entre les communautés pour garantir le succès

La confiance entre les parties prenantes – ou l'absence de confiance – influe sur la mise en œuvre des projets d'inclusion. S'appuyer sur les relations existantes est un élément important du dialogue avec les communautés locales. Lorsque des communautés font confiance aux personnes chargées de la mise en œuvre des projets, elles sont plus susceptibles de participer aux activités du projet et de partager ouvertement leurs idées et leurs opinions ; en conséquence, les interventions aboutissent à des résultats plus concrets et significatifs. La recherche montre que, lorsque les interventions locales ne répondent pas aux attentes ou aux besoins des citoyens, il en résulte une perte de confiance et, en fin de compte, un manque de motivation pour continuer à participer.

L'établissement d'un climat de confiance et l'identification des « principaux promoteurs » locaux, qui ont établi des relations de confiance avec les communautés, sont un processus difficile et complexe. Dans les localités où les experts pénètrent dans les communautés en tant qu'« outsiders » inconnus des communautés locales, il est nécessaire d'investir un temps et une énergie considérables dans l'établissement et le renforcement des relations de confiance. Dans les localités où les efforts d'inclusion s'appuient sur des réseaux et des relations de confiance existants et sont mis en œuvre par des personnes qui sont déjà de confiance, ces dernières sont en mesure d'organiser des activités

sur des échéances plus courtes et de nouer le dialogue avec les personnes de manière plus approfondie et plus participative. Il est également essentiel, pour que la confiance et la participation soient durables, d'apporter des changements tangibles qui répondent aux besoins de la communauté et de travailler sur des sujets de préoccupation communs aux Roms et aux non-Roms.



Stara Zagora – des habitants locaux du quartier de Lozenetz discutent de leur logement idéal et de leur plan de logement idéal lors d'une discussion de groupe ciblée en février 2016 (© FRA).

Avis de la FRA n° 3

Les États membres devraient mobiliser des ressources nationales et les fonds de l'UE pour aider les autorités locales et les organisations de la société civile qui travaillent avec les Roms à apporter des réponses concrètes aux besoins locaux. Ils devraient soutenir des approches participatives lorsqu'il s'agit de nouer le dialogue avec les Roms et intégrer des mécanismes de participation à la politique locale et au développement de stratégies. Ce faisant, ils devraient s'appuyer sur les réseaux et les relations de confiance existants ; accorder une attention particulière au rôle des principaux promoteurs et au temps nécessaire pour établir des relations de confiance avec les communautés ; et s'adresser également à des non-Roms pour des questions d'intérêt commun.

Communiquer de manière transparente et accessible pour gérer les attentes

Une communication appropriée et adaptée en ce qui concerne les politiques, les stratégies et les projets locaux est essentielle pour répondre aux attentes des populations locales et assurer la bonne mise en œuvre des efforts d'intégration. Dans de nombreux cas, la manière dont les objectifs, les méthodes et les limites d'un projet sont communiqués aux communautés locales est tout aussi importante que l'information elle-même. Parfois, des informations qu'une

partie suppose être claires et simples peuvent être comprises ou interprétées différemment par d'autres acteurs. Ces (dés)accords sont souvent attribués à la manière dont les informations essentielles sont communiquées, tant à l'intérieur qu'à l'égard des communautés.



Megara – le maire visite le quartier rom au cours d'une réunion afin d'expliquer le processus de recherche et de mobiliser les citoyens ; des activités d'information ont souvent été menées dans le quartier (© FRA).

La dynamique au sein des localités détermine dans une large mesure les façons et moyens de communiquer ainsi que les messages véhiculés. Il est essentiel de bien comprendre cette dynamique, étant donné que de nombreuses personnes dans la communauté locale ont souvent une expérience et des capacités limitées pour participer. Les responsables de la mise en œuvre des projets sont chargés de veiller à ce que toutes les informations relatives à la participation des communautés aux projets, aux activités d'inclusion ou aux politiques et stratégies locales, soient communiquées aux participants de manière accessible et compréhensible. Il peut s'agir d'utiliser un langage accessible dans la langue maternelle des participants, parfois dans un langage simple, sans jargon, et de façon suffisamment répétitive pour que tout le monde ait une compréhension égale et complète de ce qui est prévu et des activités menées, ainsi que de la manière et des conditions dans lesquelles elles se dérouleront. La recherche révèle en outre que la communication à un niveau personnel est plus efficace que les canaux de communication indirects s'adressant

à des groupes, tels que les bulletins d'information, les émissions et les dépliants, lorsqu'il s'agit d'obtenir et de maintenir la motivation des communautés locales à participer aux efforts d'inclusion.

Il est essentiel de prendre des mesures visant à accroître la transparence de la communication en ce qui concerne la manière dont les actions sont mises en œuvre et dont les décisions sont prises, afin de gérer les attentes de manière appropriée et d'assurer la compréhension commune de tous. Les rôles et les responsabilités, ainsi que leurs limites, devraient être communiqués avec soin afin d'éviter toute perte de confiance à la suite d'un éventuel échec à répondre à des espérances irréalistes en ce qui concerne les résultats des projets ou des politiques.

Avis de la FRA n° 4

Les autorités locales et les responsables de la mise en œuvre des projets devraient prendre des mesures pour veiller à ce que les informations relatives aux projets et aux politiques locales soient transparentes et clairement communiquées de manière accessible et compréhensible. Les méthodes de communication devraient être soigneusement choisies et mises en œuvre afin de gérer les attentes de manière appropriée et soutenir la participation des populations locales aux projets et autres efforts d'inclusion.

Consacrer de l'attention aux relations communautaires afin de mieux concevoir les efforts d'inclusion

La recherche révèle un certain nombre de tendances intéressantes en ce qui concerne les relations communautaires, qui peuvent avoir des répercussions non seulement sur le choix des techniques de participation et d'engagement, mais aussi sur les résultats et le succès des interventions locales. Les relations au sein des communautés roms, les tensions entre les Roms et les non-Roms, les relations de pouvoir entre les communautés et les autorités locales, le rôle et la volonté des autorités locales, et un certain nombre d'autres dynamiques au niveau local entre les différents acteurs influencent tous les résultats des projets et la manière dont les interventions et stratégies locales sont conçues et mises en œuvre. L'expérience de la recherche met également en lumière l'importance des principaux promoteurs, médiateurs et organisations de la société civile pour faciliter les interventions locales.

Les « principaux promoteurs » au sein des communautés locales, souvent en raison de leur rôle ou de leur personnalité, ont une influence importante sur la mise en œuvre et le succès des activités locales. Ils peuvent être essentiels pour inciter les individus à participer, pour renforcer la confiance dans les responsables de la mise en œuvre et dans les activités des projets, ainsi que pour accroître la crédibilité des projets. Lorsque les projets prennent en compte ces principaux promoteurs, ces derniers peuvent contribuer à atteindre d'autres membres de la communauté et les impliquer dans les activités et projets locaux.



Bologne — Les Sintis et Roms locaux discutent de leurs points de vue sur les principaux défis de l'inclusion sociale et le manque de porte-parole et de médiateurs communautaires. (© FRA)

Il existe de nombreuses manières de responsabiliser les citoyens. La recherche vise à responsabiliser les communautés locales concernées en leur demandant d'abord quels sont leurs besoins, en les informant de leurs droits et de la façon de les faire valoir, et en les aidant à devenir des acteurs du changement. Lorsque les personnes ont la possibilité d'exprimer leurs points de vue dans le dialogue avec les autorités locales, cela leur donne une meilleure chance de lutter pour leurs droits et peut conduire à une émancipation accrue. Les autorités locales apprennent à écouter les citoyens dans l'expression de leurs besoins et de leurs points de vue, et les résidents locaux apprennent à développer des attentes plus réalistes. Plus important encore, la recherche montre que le fait de responsabiliser les citoyens peut contribuer à briser l'image stéréotypée des Roms en tant que victimes perpétuelles et les encourager à être égaux en revendiquant leur part du développement et du progrès social.

En particulier, des efforts ciblés visant à autonomiser les femmes et les jeunes roms constituaient, dans plusieurs localités, un élément important de la réussite du projet.

Avis de la FRA n° 5

Les États membres et les autorités locales devraient aider les responsables de la mise en œuvre des projets à cartographier le contexte local, la dynamique communautaire et les relations de pouvoir avant la conception et la mise en œuvre des projets. Les autorités locales devraient identifier les « principaux promoteurs » et les impliquer pour toucher les communautés et renforcer la crédibilité des efforts d'intégration au niveau local. Elles devraient également créer un espace permettant à chacun de faire entendre sa voix et, en particulier, déployer des efforts ciblés pour autonomiser les femmes et les jeunes roms.

Intégrer les approches participatives et la flexibilité dans les mécanismes de financement et la conception des projets

La recherche fournit des informations précieuses sur la manière dont les actions d'inclusion locales peuvent être conçues, mises en œuvre et contrôlées de façon plus efficace, ainsi que sur les sujets et les aspects à éviter. Un certain nombre d'enseignements tirés peuvent améliorer l'utilisation des ressources, qu'elles proviennent des budgets locaux, des affectations de ressources nationales, des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ou d'autres sources de financement. Les approches participatives sont particulièrement importantes lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des projets dans les localités où des initiatives antérieures n'ont pas réussi à atteindre les populations locales et à soutenir les Roms, et où les communautés ont constamment été déçues par le passé. Selon la recherche, la promotion des activités communautaires à petite échelle, notamment la promotion de la sensibilisation aux droits et à l'interaction culturelle, les interventions ciblant les citoyens roms et non-roms, ainsi que l'adoption de cadres plus flexibles et d'échéances plus longues, pourraient donner des résultats significatifs et modifier la situation des Roms au niveau local. Le développement d'interventions locales non-isolées, mais

dans le contexte plus large des projets d'inclusion sociale destinés aux Roms et aux communautés marginalisées ou vulnérables, est également essentiel pour assurer un impact durable à plus long terme. Les projets sont plus efficaces lorsqu'ils s'appuient sur des relations existantes de confiance et de solidarité qui stimulent et renforcent le tissu social au sein des communautés et entre elles.

La recherche souligne également le fait que les projets et les actions d'intégration mis en œuvre au niveau communautaire ne sont pas toujours assortis de délais suffisants pour intégrer les processus de participation, le développement de la confiance, la formation et le renforcement des capacités des participants, le suivi et l'évaluation, ou la flexibilité en termes d'ajustement de l'orientation ou de la direction des activités. Accorder davantage de temps et de souplesse aux approches participatives et aux processus cycliques qui permettent la révision et le réajustement des projets peut également contribuer à obtenir des résultats significatifs à plus long terme.

Les mécanismes de financement actuels ont également tendance à se concentrer sur des réalisations et des résultats mesurables afin de déterminer le succès des projets et maintenir l'obligation de rendre des comptes aux donateurs et aux dispositifs de financement. Cependant, tous les résultats significatifs ne sont pas mesurables en termes d'indicateurs quantitatifs. L'impact important des processus participatifs et des effets plus subtils, tels que l'autonomisation et l'évolution du tissu social des communautés, est difficile à saisir et n'est généralement pas reflété dans l'évaluation des projets. La valeur de la mise en œuvre d'approches participatives risque d'être perdue si elle ne se reflète pas dans les mécanismes formels de compte rendu des projets.

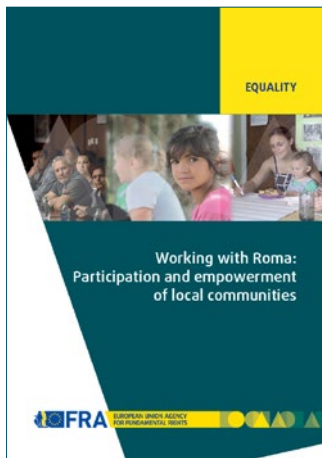


Pavlikeni – L'intervention locale s'est concentrée sur les initiatives éducatives, y compris le soutien à la participation à l'éducation des jeunes enfants (©FRA)

Avis de la FRA n° 6

Les États membres et les autorités locales devraient garantir un lien entre les projets au niveau local et les politiques et stratégies d'intégration nationales, régionales et locales plus larges, afin d'assurer un impact durable et à plus long terme.

Les États membres et les autorités locales devraient veiller à ce que les projets et les actions d'intégration mis en œuvre au niveau communautaire prévoient des délais suffisants pour intégrer les processus de participation, le développement de la confiance, la formation et le renforcement des capacités des participants, le suivi et l'évaluation. Ils devraient également soutenir les projets participatifs qui associent un compte rendu quantitatif des résultats à une compréhension plus globale de l'engagement et de la participation. Le fait de se concentrer non plus sur les résultats et les réalisations escomptés mais sur le processus de mise en œuvre peut conduire à un changement plus significatif dans la vie des personnes que ces projets et activités visent à aider.



Le présent rapport expose les principaux enseignements tirés du projet de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur l'engagement local en faveur de l'intégration des Roms, qui explore les moyens d'associer au mieux les Roms aux efforts d'intégration au niveau local. Rassemblant les autorités locales et les résidents, en particulier les Roms, il explore les aspects qui fonctionnent, ceux qui ne fonctionnent pas et les raisons d'une telle situation. Les 21 localités dans 11 États membres couvertes par la recherche impliquaient divers contextes, besoins et défis locaux. Toutefois, l'expérience dans chacune d'elles a mis en exergue le fait que les ressources doivent être mieux utilisées pour apporter des améliorations réelles à la vie des Roms dans l'ensemble de l'UE.

Le présent rapport expose les principaux enseignements tirés de la recherche, et offre ainsi la possibilité d'améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des efforts d'intégration au niveau local, dans l'intérêt de tous les individus vivant encore en marge de la société, qu'ils soient roms ou autres.

Informations supplémentaires :

Pour le rapport complet de la FRA sur les Roms : *Travailler avec les Roms : la participation et l'autonomisation des communautés locales*, voir : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/empowering-roma>.

Pour de plus amples informations sur le projet, y compris sur les études de cas dans les localités en anglais et dans les langues nationales, ainsi que des vidéos de chaque localité participante et d'autres documents, voir la page web du projet : <http://fra.europa.eu/en/project/2015/local-engagement-roma-inclusion-leri-multi-annual-roma-programme>.

Voir aussi d'autres publications de la FRA à ce sujet :

- FRA (2018), *Transition de l'éducation à l'emploi des jeunes Roms dans neuf États membres de l'UE*, Luxembourg, Office des publications (disponible en anglais)
- FRA (2018), *Lutter contre l'antitsiganisme en tant que barrière à l'intégration des Roms*, Luxembourg, Office des publications (disponible en anglais)
- FRA (2016), *Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) – Les Roms – Sélection de résultats*, Luxembourg, Office des publications (disponible en 22 langues)

Pour une vue d'ensemble des activités de la FRA relatives aux droits des Roms, voir : <https://fra.europa.eu/fr/theme/roms>.



Office des publications

FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche
T +43 158030-0 – F +43 158030-699
fra.europa.eu – info@fra.europa.eu
facebook.com/fundamentalrights
linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency
twitter.com/EURightsAgency

Photos (couverture et à l'intérieur, de gauche à droite):
© FRA-LERI_Stara_Zagora; FRA-LERI_Hrabusice; FRA-LERI_Sokolov.

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autre matériel non couverts par le droit d'auteur de la FRA est soumise à l'autorisation des titulaires du droit d'auteur.

Print: ISBN 978-92-9474-387-9, doi:10.2811/12594
PDF: ISBN 978-92-9474-386-2, doi:10.2811/542753